



ERIC PERRE

Sommaire

EDITO ET BRÈVES p. 2

VIE ASSOCIATIVE : adhésions de
Demain le Vexin, ADEPFV et Noisette p. 3

URBANISME

- Pas de Burger King à Luzarches p. 4
- Laisse pas béton Argenteuil p. 5
- Béton en ville et sur les terres à Taverny p. 6
- Terres maraîchères urbanisées à Cergy p. 7

TRANSPORT FERRÉ

- Gare au milieu de nulle part à Gonesse p. 8
- La LGV Picardie-Roissy est-elle vraiment utile ? p. 8

TRANSPORT AÉRIEN : un plan de prévention
du bruit désastreux p. 9

ENERGIE

- Une CNDP sur la méthanisation agricole p. 10
- Le Perchay, en Vexin, vent debout contre
un projet de méthaniseur p. 11

AGRICULTURE

- Après Europacity, le projet Agoralim
sur le triangle de Gonesse p. 12
- Saluons le projet des Jardins de plantes
médicinales de Faysoagne p. 13
- Un projet agricole pour les Écouardes p. 14
- Zéro artificialisation : battons-nous
et photographions p. 14

ESPACES NATURELS : arbres dans la misère
à Herblay p. 14

FAUNE : le mystérieux rouquin p. 16

L'écologie absente du débat public...

par Gwenola Ferran-Rocchi,
vice-présidente de Val-d'Oise Environnement

**C'est avec une certaine inquiétude et fierté
que je m'adresse à vous aujourd'hui.**

**Inquiétude car le dernier rapport du Giec
nous a alertés : il reste trois ans à l'humanité
pour inverser la courbe des émissions de gaz
à effet de serre, sinon, le « monde d'après »
sera un monde invivable...**

**Il l'est déjà, en partie, pour des millions
de déplacés climatiques.**

**Quelle déception donc pour ce rendez-vous
encore manqué pour l'écologie qui aura été absente
du débat public lors du second tour de l'élection
la plus importante de notre pays.**

**Qu'on le veuille ou non, elle s'imposera à nous
dans les mois et les années à venir.**

**Fierté, car c'est un immense honneur d'avoir été
élue vice-présidente de Val-d'Oise Environnement
au côté de Bernard Loup, infatigable militant
de la cause environnementale sur notre département
du Val-d'Oise.**

**Le travail de terrain de nos associations est plus
important que jamais, lanceuses d'alerte, véritables
sentinelles de la protection du vivant, actrices
du débat environnemental, ces associations réalisent
un travail au quotidien formidable et gagnent
beaucoup de luttes qui façonnent notre territoire :
l'abandon de l'exploitation des carrières de Saint-
Ouen-l'Aumône, le rejet actuel du projet
de méthaniseur, au Mesnil-Aubry, par la préfecture,
la suspension du projet de village-restaurants,
à Puisseux-Pontoise, l'abandon d'Europacity,
à Gonesse...**

**Convaincus qu'il ne peut y avoir de progrès social
sans respect et protection de l'environnement,
nous continuerons de protéger le vivant
afin que toutes et tous puissent accéder
à des conditions de vie décente.**

PHOTO DE ERIC PERRÉ
PRISE DANS LA PLAINE
DES CERCELETS, DOMONT.

18^e édition de la fête du lait bio le 12 juin

Nathalie Delahaye* s'y associera comme les années précédentes. La ferme du Gros Poirier, au Heaulme, est la seule productrice de lait bio du Val-d'Oise. Les autres se situent : deux en 78, une en 77 et une en 94. Visite de la ferme et animation sont prévues. Il faut se préinscrire.

FETE-DU-LAIT-BIO.FR
RÉSERVATION EARL-DU-GROS-POIRIER@ORANGE.FR 24, GRAND RUE 95640 LE HEAULME
* LIRE ARTICLE AGORA 95 N° 45



Conserverie en Plaine de France

UN AGRICULTEUR de Villiers-le-Sec porte un projet de conserverie et de vente de produits alimentaires agricoles en circuit court. Le projet est louable. L'Ile-de-France manque d'équipement de transformation de production alimentaire. VOE dans le cadre de la commission préfectorale, sollicitée pour avis, a voté favorablement en émettant quelques réserves sur le portage du projet par un seul exploitant plutôt que par une coopérative agricole et sur l'insuffisance actuelle de la production alimentaire locale. Saisi du projet par des habitants de la commune, l'enjeu d'aménagement du territoire est apparu. Le bâtiment de 2 300 m² d'une hauteur de 11 m sur une parcelle de 7 000 m², classée agricole au PLU et située à l'entrée du village à proximité de la Francilienne pour des raisons commerciales, n'a plus rien à voir avec la vente à la ferme. Le maire a signé un arrêté de retrait du permis de construire.

VOE soutient cette décision.

VOE ■■■

Urbanisation d'une parcelle boisée à Asnières

LES HABITANTS du hameau de Baillon, commune d'Asnières-sur-Oise, ont appris l'intention de la commune, dans le cadre de la révision du PLU, de classer en zone constructible une parcelle boisée actuellement en zone naturelle et propriété de la commune. En quelques jours, plus de 70 % des familles de la copropriété voisine ont signé la pétition demandant de maintenir le classement en zone N. Leurs représentants ont invité le président de VOE pour des conseils concernant la révision du PLU et l'ont invité à participer à la réunion publique organisée par le maire. Les différents points de vue se sont exprimés au cours de la réunion. Le maire a conclu en disant qu'il n'urbaniserait pas la parcelle sans l'accord de la copropriété et a accepté que VOE participe aux réunions des personnes publiques associées à la révision du PLU. VOE veillera au respect de zéro artificialisation.

VOE ■■■

AGORA 95

Bulletin de liaison de Val-d'Oise Environnement

Association loi 1901

déclarée sous le n° 2/04912 le 27 juillet 1992

Contact : Bernard Loup, président de VOE
19, allée du Lac 95330 Domont

Tél. : 01 39 35 00 50

contact@valdoise-environnement.fr

www.valdoise-environnement.fr

Directeur de la publication : Bernard Loup
ISSN 1252-0365 Imp. Stip - Domont
Val-d'Oise Environnement est membre
de FNE Ile-de-France



Ces trois associations viennent d'adhérer à VOE

Vie
associative

Demain le Vexin

ADEPFV

CE COLLECTIF apolitique de citoyens s'est créé suite à l'absurdité d'un projet de méthanisation agricole, projet qu'on veut leur imposer sans aucune concertation.

« Un méthaniseur va être construit en face de chez nous ! » La nouvelle a fait le tour du village lorsque la lettre d'information de la mairie du Perchay a annoncé le dépôt de la demande de permis de construire, semant l'inquiétude et les questionnements sur l'avenir.

L'incompréhension et l'indignation de certains habitants ont fait place au désir de s'engager pour qu'il en soit autrement.

Dans l'urgence, les bonnes volontés se sont organisées pour chercher l'information, comprendre ce qu'est la méthanisation et ce qu'une telle installation peut impliquer pour un village situé au milieu d'un parc naturel régional. Nous découvrons que, habitant au milieu d'une région agricole qui produit pour nourrir et qui n'a donc pas ou peu de déchets à éliminer, nos agriculteurs vont cultiver pour alimenter des installations industrielles. Les vrais problèmes ne sont pas traités, car aucune réflexion n'est engagée sur l'élimination des déchets organiques des zones urbaines ou périurbaines.

Depuis la création de ce collectif, nous labourons les villages du PNR du Vexin français pour informer et expliquer que nous ne sommes pas contre la méthanisation, mais contre la méthanisation agricole n'importe où et n'importe comment sans aucune réflexion sur les vrais problèmes à résoudre.

Lire article en page 11.

PRÉSIDENT : JEAN LYON
06 07 60 05 15 JLYON47@GMAIL.COM
DEMAINLEVEXIN.FR



L'ASSOCIATION DE DÉFENSE de l'environnement et du patrimoine du fond de Vaux (ADEPFV) est une association créée en 2017 par des habitants de la ville de Méry-sur-Oise, qui se sont regroupés afin de contrer le projet d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert.

Le groupe ECT, en partenariat alors avec Veolia, avait présenté un projet consistant à exploiter une ancienne carrière souterraine de calcaire pour y extraire la couche supérieure et inférieure et profiter de cette excavation pour y déposer des déchets inertes issus des chantiers du Grand Paris. Les conséquences sur l'environnement avec 260 rotations de semi-remorques par jour à proximité d'écoles et d'habitations, les poussières engendrées par le concassage sur place ont fortement mobilisé les habitants.

Forte de près de 200 adhérents, l'association s'est rapprochée de Val-d'Oise Environnement pour mener le combat contre ce projet incompréhensible. La proximité du site avec les habitations et écoles, mais aussi sa localisation à proximité de la forêt de la plaine de Pierrelaye en cours de plantation a mobilisé au-delà de Méry-sur-Oise. Avec plus de 15 000 signatures recueillies par la pétition contre le projet, de nombreux élus ont également apporté leur soutien au combat de l'ADEPFV.

En février 2022, face aux nombreuses questions soulevées lors de l'enquête publique et à la forte opposition, ECT annonçait son abandon du projet.

Confortée par cette victoire, l'ADEPFV envisage désormais de continuer son action en faveur de la défense de l'environnement en agissant sur tout le territoire de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des trois forêts et les villes avoisinantes. C'est le sens de son intégration au conseil d'administration de Val d'Oise Environnement. Lire article dans *Liaison* 194

PRÉSIDENT : YVES ORIO
ADEPFV@GMAIL.COM 06 70 52 90 00
WWW.FACEBOOK.COM/ADEPFV-MERY-SUR-OISE-148316152631786/

Noisette



Noisette

NOISETTE est une association créée en 2021 qui a pour but d'apprendre au plus grand nombre à planter des forêts comestibles, un mode de culture très intéressant qui tend à produire en abondance avec le moindre effort.

Une forêt comestible est un jardin que l'on plante en imitant la forêt avec plusieurs étages de végétation à manger : des arbres fruitiers (pommiers, poiriers...), des arbustes à petits fruits (noisetiers, framboisiers...), des

plantes maraîchères vivaces (poireaux perpétuels...), des aromatiques et bien d'autres encore.

Les avantages des forêts comestibles sont nombreux ! L'idée avec les forêts comestibles est d'aller chercher les mêmes avantages que dans les forêts : très autonomes, elles n'ont pas besoin d'arrosage ni d'engrais pour produire généreusement, elles fourmillent de biodiversité, elles sont des puits à carbone et résistent très bien aux aléas climatiques.

L'association Noisette a planté, en novembre 2021, trois cents arbres et arbustes en plantations collaboratives. Cette année, elle organise des ateliers de plantation de la strate couvre-sol, notamment avec cent élèves de l'école des Tournesols de Chars.

L'association intervient sur toute l'Ile-de-France.

La nature, la pédagogie et le lien intergénérationnel sont au cœur du projet de Noisette.

COFONDATEURS : ANNA ET ALEXIS DE COURSON
ANNADECOURSON@GMAIL.COM
WWW.FACEBOOK.COM/NOISETTEASSO



NOISETTE



LUZARCHES : le projet de Burger King fait polémique

En février, des habitants de Luzarches ont appris que le magasin de bricolage proche de chez eux allait fermer et laisserait place à un projet de restauration rapide à l'enseigne Burger King du groupe Bertrand.

EN APPRENANT ce projet de Burger King, des habitants se sont constitués en collectif et ont mis en ligne une pétition qui a rapidement obtenu 15 000 signatures. Cette pétition rejetait le projet en raison de l'accroissement probable du trafic routier, du bruit, des déchets, toutes nuisances induites par cette nouvelle activité. Elle mettait aussi en doute la qualité nutritionnelle de ce type de restauration et craignait, enfin, son impact sur la restauration artisanale du centre-ville.

Une contre-pétition a été mise en ligne par la suite expliquant que « *le développement pour les jeunes de la ville de Luzarches arrivait enfin !* ». Cette pétition favorable au projet – lancée par qui ? les représentants du groupe Bertrand ? – a plafonné à 222 signatures...

Le maire, Michel Mansoux, a prétendu qu'il avait été mis devant le fait accompli par Burger King. Difficile à croire... Et pourquoi n'a-t-il pas informé les riverains ?

« Penser à la restauration comme réutilisation d'une friche commerciale est une bien mauvaise idée, qui aurait un impact négatif sur les commerces de restauration en centre-ville. »

Débat public

Devant le tollé, une consultation a fini par être organisée avec un succès certain. Environ 300 personnes de Luzarches et des communes voisines sont venues s'exprimer, et aucune d'elles n'a soutenu le projet.

Les communes voisines sont aussi concernées : ce bâtiment commercial est situé dans la traversée de Luzarches par la D 316, en limite de la commune voisine de Chaumontel. Lors de cette réunion, une adjointe au maire de Chaumontel a d'ailleurs exprimé l'avis défavorable du conseil municipal.

De leur côté, les représentants du groupe Bertrand ont expliqué l'intérêt pour les jeunes du maillage du territoire par Burger King France. Mais l'intérêt des

jeunes n'est-il pas dans les combats pour le climat et la planète, plutôt que d'avoir un Burger King ou autre restauration rapide de « malbouffe » proche de chez eux ?

Quant au maire de Luzarches, lors de cette réunion, il n'a pris position ni pour ni contre...

Commerces et aménagement du territoire

Un tel projet n'a pas laissé VOE indifférent, comme l'a montré l'intervention de Bernard Loup, représentant VOE, lors de la réunion publique.

Mais au-delà de la couverture du territoire par des MacDo et des Burger King se pose la question de l'aménagement du territoire d'un point de vue commercial.

Ici, un magasin de bricolage ferme, et ce n'est pas le premier. Il y en aura d'autres dans cette branche, mais aussi plus largement parmi les commerces de grandes surfaces en périphérie des villes.

Les maires ont des pouvoirs, même quand il s'agit de la cession d'une propriété privée : droit de préemption et autres. Va-t-on accepter la première proposition venue ? Va-t-on procéder à un appel d'offres et examiner plusieurs projets ?

Et quand les maires ne veulent pas prendre leurs responsabilités, on voit bien que ce sont les habitants qui se mobilisent pour poser les vraies questions et définir leurs besoins en commerces et activités dans leurs villes.

Pour VOE, l'aménagement du territoire ne peut être pensé dans le seul cadre communal. Il faut repenser l'installation de commerces ou d'activités, à la fois en interaction avec ceux existants et en interaction avec les villes voisines.

VOE a demandé au maire de Luzarches de refuser le permis de construire et à la représentante du groupe Bertrand de tenir compte du rejet massif d'un tel projet en ne contestant pas devant les tribunaux la décision du maire.

Le 13 mai, le maire a finalement décidé de refuser le permis de construire. Burger King dispose de deux mois pour contester cette décision.

BERNARD LOUP, ■ ■ ■
PRÉSIDENT DE VOE



VOE

ARGENTEUIL : belle mobilisation pour l'île Héloïse !

urbanisme

À L'ARRIVÉE de la manifestation à la mairie, le maire a accepté, après six ans d'attente, de recevoir une délégation... hélas, de façon méprisante et sans répondre sur le fond. Pour lui, « l'écrasante majorité des Argenteuillais ne manifeste pas, ne signe pas de pétition ».

Les pétitionnaires sont pourtant plus nombreux que les électeurs de sa liste aux municipales... Des voix qui méritent d'être relayées !

Ce que nous avons dit au maire

CLAUDINE CAZALS, présidente du comité. Nous proposons de travailler ensemble pour retirer ce projet et proposer autre chose sur cette île arborée. En restaurant ou reconstruisant la salle Jean-Vilar, municipale, au cœur de notre vie associative, sociale, culturelle.

JEAN-CHRISTOPHE SOLARD. La vente de ce terrain est une très bonne affaire pour le promoteur, très mauvaise pour les Argenteuillais. À 9 millions d'euros, Fiminco paye à peine la charge foncière des logements, le reste est gratuit ! Le contribuable, lui, paye l'Atrium (2 millions d'euros), des aménagements de voirie et de nouvelles classes d'écoles, sans faire contribuer Fiminco !

ÉLISE LANGUIN. Le PLU du centre-ville aurait interdit ce projet ; il a été bricolé en 2017 exprès pour le permettre. Au contraire, le cœur de ville historique et l'ancienne île, espace vert et de loisirs depuis les années 1860, forment un site patrimonial remarquable, à reconnaître et mettre en valeur.

MARTINE LAGAIN, EVA/VOE. Ce site, une entrée dans le Val-d'Oise, doit rester vert ! C'est le lit majeur du fleuve, un ancien bras de Seine planté d'arbres anciens, certains centenaires, précieux pour la biodiversité et la fraîcheur en centre-ville. 97,6 % de la ville ne sont pas inondables : construisons ailleurs !

AGNÈS REINMANN, Sous les Couvertures. La salle prévue par Fiminco sera moins pratique pour les événements autres que les spectacles que l'actuel ensemble Jean-Vilar/Pierre-Dux. Moins accessible pour les visiteurs. Pas plus grande que l'actuelle. Et privée, donc les associations n'auront aucune garantie durable de pouvoir y tenir leurs événements !

LAURENCE CONAN, ADCI. Construire des équipements dont la rentabilité est aussi incertaine, c'est risquer de se retrouver avec des friches de béton en entrée de ville. Comment neuf salles de cinéma supplémentaires ouvriraient-elles sans menacer de fermeture les



deux cinémas municipaux, comme à Conflans ? La première chose à faire est de les ouvrir et les animer davantage ! Ils garantissent la diversité de l'offre, et des tarifs accessibles à tous.

COMITÉ JEAN-VILAR ■ ■ ■

Trois cents Argenteuillais et des personnes des villes proches venues les soutenir ont défilé, le 29 janvier, de la salle Jean-Vilar, sur l'ancienne île d'Argenteuil (île Héloïse), à la mairie pour demander le retrait du projet de « mégaplexe » en entrée de ville.



Trois recours

Le déclassement du site est illégal

Voté le 8 septembre 2021, le déclassement fait l'objet d'un recours en justice du comité, de VOE et d'EVA, ainsi que des élus d'opposition, unanimes.

Le parking actuel, en entrée de ville, gratuit sauf les jours de marchés, est précieux. Une enquête publique s'impose (Code de la voirie routière, art. L. 141-3) pour évaluer ce que deviendront circulation et stationnement. La Ville le sait bien, mais a préféré l'ignorer, pouvant s'attendre à un avis négatif du commissaire enquêteur !

La vente à Fiminco a été conclue illégalement

La promesse de vente fait, elle aussi, l'objet d'un recours en justice du comité, de VOE, d'EVA et des élus d'opposition unanimes.

L'impact financier du projet devait être étudié (Code de la propriété publique, art. L. 2141-2) et ne l'a pas été. Quels coûts pour la Ville ? Combien coûte au total l'Atrium ? Qui paye quoi si la vente n'aboutit pas ? La « réservation de la salle deux cents jours par an » pour la Ville et les associations, qu'annonce la municipalité, où est-elle ? Nulle part dans la promesse de vente !

Le permis est illégal

Avec le comité Jean-Vilar, dix associations et trois riverains ont demandé au maire son retrait. Casino et l'association des commerçants de Côté Seine est allée en cour administrative d'appel. Le maire dit le projet « substantiellement modifié » : les autorisations obtenues pour l'ancien projet sont donc obsolètes.

Le nouveau centre commercial, s'il a des commerces similaires à Côté Seine et au Leclerc, côté Colombes, n'apporte rien. Le bétonnage empêchera la bonne croissance des arbres !

Les orientations d'aménagement du centre-ville ne prévoient pas de logements dans l'ancienne île.



Destruction de terres agricoles fertiles pour financer la bétonnisation de Taverny



CHANGÉONS D'ÈRE À TAVERNY

PLU ET ZAC DE TAVERNY : SAUVONS DE LA DESTRUCTION L'ANCIENNE MAIRIE ET LA HALLE DU MARCHÉ !

NON AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN PAYANT

ALERTE : 18 MOIS DE TRAVAUX, PÉRIL POUR LES COMMERCES

PRÉSERVONS NOS TERRES AGRICOLES CULTIVÉES

DONNONS NOTRE AVIS - MOBILISONS-NOUS POUR LE PATRIMOINE ET L'ENVIRONNEMENT

RDV LE SAMEDI 19 MARS 10H30 PLACE DU MARCHÉ - TAVERNY

Appel lancé par les collectifs Si Taverny m'était conté, Changeons d'ère à Taverny et Taverny sur Terre

Trois projets d'aménagement et une révision du Plan local d'urbanisme, le PLU - Modificateurs des T

1- Projet cœur de ville de Taverny
 Non au parking souterrain et au stationnement payant ! Qui est chargé de payer pour les infrastructures ? Période de travaux de 18 mois, de pollution et de nuisances ? Perte de commerces et de services de proximité ? Circulation et stationnement compliqués dans le centre-ville ? Dangers pour les usagers, sans oublier la destruction des bâtiments historiques et des arbres.
2- Sauveons les terres fertiles des Écouardes
 16 hectares de surfaces agricoles saccagées. La bétonnisation à terme : collectifs résidentiels, terres agricoles sans accès à l'eau de France ? Qui nous agricole ? Étude environnementale et l'étude d'impact agricole ? Perte de biodiversité, d'îlots de fraîcheur, de puits de captation de CO₂ et hausse du nombre de voitures.
3- Aménagement Verdun-La Plaine
 Qui a une nouvelle envie pour les groupes scolaires ? Non à la destruction de la prairie, à l'abandon de la place de la ville et à son remplacement par une place de captation de CO₂ et hausse de 4 millions d'euros.

DONNONS NOTRE AVIS - MOBILISONS-NOUS POUR LE PATRIMOINE ET L'ENVIRONNEMENT

RDV LE 19 MARS À 10H30 PLACE DU MARCHÉ

LE CENTRE-VILLE et les terres agricoles des Écouardes sont concernés par une importante opération de transformation, d'aménagement et de promotion immobilière, la zone d'aménagement concertée « Les quartiers des T ». Une révision du PLU¹ est lancée pour réaliser cette ZAC². Outre des risques pour l'environnement, le cadre de vie, le stationnement et les finances publiques, cette révision du PLU porte atteinte aux terres agricoles, au patrimoine historique de Taverny : pour toujours plus d'habitants alors que l'accroissement de la population de la commune n'est plus une nécessité.

Surtout, pierre angulaire de ce projet, les terres fertiles des Écouardes sont promises à la bétonnisation pour un nouveau quartier, un « éco » quartier. Ce n'est pas un bassin à oiseaux ou autre artifice de communication qui changera le résultat : 16 hectares de surfaces cultivées vont être saccagés à tout jamais. Ces destructions vont permettre un bénéfice au sein de la ZAC qui financera les autres projets évoqués plus haut. C'est la condamnation, à terme, des cultures avoïnantes par la réduction des surfaces cultivées : rentabilité moindre et rotation des cultures trop difficile.

La possibilité d'une vraie alimentation de proximité disparaît alors que les terres agricoles sont rares en Ile-de-France ! Alors qu'elle produit plus qu'elle ne consomme de blé tendre panifiable, l'Ile-de-France importe des farines produites hors Ile-de-France : il est temps d'agir, de diversifier et transformer localement !

Que nous disent l'étude environnementale et l'étude d'impact agricole ? Mystère... elles ne sont toujours pas accessibles au public. Ont-elles seulement été effectuées ? Elles doivent pourtant faire l'objet d'une consultation du public avant la création de la ZAC « Quartiers des T ». Les Tavernaciens vont donc financer une perte de biodiversité, d'îlots de fraîcheur, de puits de captation de CO₂ et la hausse du nombre de voitures : les dangers de la pollution et de sérieuses menaces pour la santé se profilent.

En réponse, les collectifs Changeons d'ère à Taverny, Si Taverny m'était conté, Taverny-sur-Terre ont organisé, le 19 mars, une mobilisation pour alerter la population et surtout l'informer.

- 1. PLU : PLAN LOCAL D'URBANISME.
- 2. ZAC ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE.



contact@changeonsdere.taverny.fr



si Taverny m'était conté



contact : tavernysurterre@gmail.com

CHANGÉONS D'ÈRE À TAVERNY
 SI TAVERNY M'ÉTAIT CONTÉ
 TAVERNY-SUR-TERRÉ

CERGY : un grignotage des terres maraîchères en toute discrétion...

urbanisme

C'EST AU COURS DE LA SÉANCE du conseil municipal du 16 décembre 2021 que CPE¹ a appris que trois nouvelles zones, La Pérouse, le Brûloir et les Plantes allaient faire l'objet d'une nouvelle urbanisation, détruisant ainsi des terres agricoles.

Ces projets d'aménagements étant prévus dans le cadre du projet de Port Cergy 2, son abandon entraînait, en toute logique, l'absence de tout projet de construction de logements sur cette zone...

Une révision du PLU en cours à laquelle CPE participe activement...

En pleine révision du PLU, les premiers ateliers se sont tenus, et Cergy-Pontoise Environnement n'en a manqué aucun... Pourtant, ce sujet n'a jamais été abordé, notamment sur le volet relatif à la question de l'artificialisation des sols et de la consommation foncière.

Un projet décidé par la majorité municipale sans en informer les habitants

Dans la note de présentation de la nouvelle convention aux élus, il est fait état d'une « étude urbaine réalisée par la Ville » en précisant qu'elle a fait l'objet d'une présentation lors d'un point aménagement. Il est aussi mentionné : « Des choix d'orientations d'aménagement pour chacun des sites ont été proposés et arbitrés. »

Or, tout au long de cette étape, les habitants n'ont pas été informés et encore moins invités à donner leur avis sur ces projets. CPE ne peut que regretter cette absence d'information, de consultation et de concertation. La non-présentation des plans et cartes lors du débat en conseil municipal a accentué le déficit démocratique lié à cette opération



LES PLANTES, ZONE AGRICOLE ACTUELLEMENT CULTIVÉE.

CPE

Un projet que CPE conteste car inutile et écocide !

Nous défendons une politique agricole globale, qui doit s'inscrire dans un projet d'ensemble en cohérence avec le Plan alimentaire territorial lancé récemment et non abouti, et être intégrée dans les réflexions en cours sur la révision du PLU de Cergy.

Un projet qui va à l'encontre de la politique déclinée au niveau communautaire

La CACP² a lancé un Plan alimentaire territorial conformément à la Loi d'avenir pour l'alimentation, l'agriculture et la forêt du 13 octobre 2014 qui a pour enjeu l'ancrage territorial de l'alimentation. De plus, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise avait déjà lancé cette politique dans le cadre du Plan Climat Air Énergie territorial, voté en 2018, avec, notamment, comme objectif la préservation des terres agricoles.

La communauté d'agglomération a fait dernièrement le douloureux constat que les objectifs en matière de réduction des gaz à effet de serre n'étaient pas atteints (engagement à réduire de 10 % les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2022, et de 35 % à l'horizon 2030), il y a donc urgence à conserver le plus possible de terres agricoles à proximité des villes afin d'y produire une alimentation locale de qualité.

C'est pourquoi Cergy-Pontoise Environnement demande à la majorité municipale d'abandonner purement et simplement ce projet d'urbanisation sur ce secteur et de le sanctuariser en zone non urbanisable dans le PLU au même titre que les cinq hectares sauvés par l'abandon de Port Cergy 2.

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »

1. CPE : CERGY-PONTOISE ENVIRONNEMENT.

2. CACP : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE.



LES PLANTES, ZONE AGRICOLE ACTUELLEMENT EN FRICHE.

CPE

GWENOLA FERRAN-ROCCHI, ■■■
CERGY-PONTOISE ENVIRONNEMENT



cergypontoiseenvironnement@gmail.com

www.helloasso.com/associations/cergy-pontoise-environnement



GONESSE : une gare dont les habitants n'ont pas besoin

Un an après la venue du Premier ministre, Jean Castex, le 7 mai 2021, les riches terres du triangle sont dans un bien triste état.

Nous, habitants et habitantes de Gonesse, Villiers-le-Bel, Arnouville, nous demandons :

☒ L'amélioration du RER D et des services de bus ainsi que le prolongement du T5 jusqu'à Villiers-le-Bel.

☒ L'abandon du projet de gare sur le triangle de Gonesse, prévue à plus de 1,7 km des habitations. Entièrement conçue pour desservir le projet Europacity, qui a été abandonné en 2019, cette gare n'a plus de raison d'être.

☒ La révision de la ligne 17 Nord suite aux décisions sur Europacity et le terminal 4 de Roissy. Les 2,6 milliards d'euros d'argent public prévus pour financer cette ligne doivent servir prioritairement à l'amélioration des transports du quotidien existants.

JEAN CASTEX a été bien mal conseillé. Un ministre de l'Éducation nationale oserait-il déposer un permis de construire pour une cité scolaire avec internat là où la construction de logements permanents est interdite en raison du plan d'exposition aux bruits des aéroports du Bourget et de Roissy ?

Quant à la désignation d'une administration de l'État délocalisée sur le triangle, promise par Jean Castex lui-même pour la fin 2021, nous l'attendons toujours.



LE CHANTIER DE LA GARE.

VOE

Les habitants ont compris que cette gare se situe hors de Gonesse

Jean Castex a cru le maire de Gonesse qui lui a dit que les habitants attendaient impatiemment de prendre le métro du Grand Paris. Quelques membres du CPTG ont voulu savoir ce qu'ils en pensaient vraiment. Une pétition sur papier, à destination du Premier ministre, leur a été proposée devant un centre commercial dans Gonesse et autour de la gare du RER D, durant deux week-ends de mars 2022. Elle a recueilli plus de 1 100 signatures. À comparer avec les 809 signatures de la

pétition Internet, lancée en novembre 2019, par les quarante-deux communes de l'agglomération Roissy-Pays de France et le CD 95, intitulée « Oui au métro, aux emplois et à la culture sur le triangle de Gonesse ».

Pour le CPTG, le combat continue !

Bernard LOUP, ■ ■ ■
président du CPTG

LIRE ARTICLE EN PAGE 12
SUR AGORALIM.

LGV Roissy-Picardie : la rentabilité du projet et l'utilisation de cette nouvelle ligne sont très aléatoires*

VOE a émis un avis défavorable sur le tracé choisi et déplore les positions contradictoires entre les élus des Hauts-de-France et du Val-d'Oise se réclamant pourtant des mêmes étiquettes politiques.

* Extraits du recours gracieux.

Lire dans Agora n° 27 (déc. 2012), 29 (oct. 2013), 42 (nov. 2020).

L'ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL du 21 janvier 2022 déclare d'utilité publique le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie, avec mise en compatibilité des PLU de Chantilly (Oise), Chennevières-lès-Louvres, Marly-la-Ville, Vémars et Villeron (Val-d'Oise).

ENVIRONNEMENT

Le tracé actuel du centre est le plus néfaste du point de vue environnemental, pour les habitants de Villeron et de Vémars tant du point de vue paysager que sonore.

Les infrastructures du TGV Nord et du projet de liaison ferroviaire auront un impact notoire à moyen et long terme sur le réseau hydrographique local ainsi que sur les nappes aquifères locales de l'Yprésien et du Lutétien alimentant en eau potable nos villages.

Ce projet n'intègre pas de prise en compte cohérente de la préservation et de la restauration de la trame verte et bleue à l'échelle locale. Les services de l'État ont identifié les corridors biologiques à conserver ou

à améliorer aux abords de la commune de Vémars, mais il n'en est pas tenu compte !

ÉCONOMIE

Les porteurs du projet soulignent l'accès à un bassin d'emploi pour les habitants des Hauts-de-France comme élément central qui justifie l'intérêt socio-économique du projet. Or, le taux de chômage au sein de la CA de Roissy-Pays de France est de 17,7 % en 2016, 15,2 % en 2021 alors que le taux de chômage dans les Hauts-de-France est de 9,3 % en 2021.

AMÉLIORATION DES LIAISONS DE TRANSPORT

Pour les déplacements du quotidien, il n'existe donc aucun intérêt réel pour les salariés de se détourner du véhicule, alors qu'ils constituent quasiment la seule population concernée par des déplacements quotidiens dans la zone de Roissy.

MOHAMED NAJIB, PRÉSIDENT DU COLLECTIF DE RIVERAINS
DE LA LIGNE LGV ROISSY-PICARDIE ■ ■ ■

Le bruit des avions autour de Paris-Charles-de-Gaulle

liaison
aérienne

LA LÉGISLATION EUROPÉENNE impose aux États membres depuis 2002 d'élaborer un plan de prévention du bruit dans l'environnement pour tous les aéroports avec plus de cinquante mille mouvements d'avions par an. Pour chaque aéroport concerné, il en découle un plan d'action sur cinq ans permettant de prévenir et de gérer les effets du bruit, de recenser les différentes mesures prévues pour maîtriser ces nuisances, de réduire, si besoin et si possible, les niveaux de bruit générés par les activités aériennes – notamment lorsque les niveaux d'exposition peuvent entraîner des effets nuisibles pour la santé humaine – et de préserver la qualité de l'environnement sonore lorsqu'elle est satisfaisante.

L'État a failli à ses obligations pendant plus de dix ans et le premier plan de prévention du bruit dans l'environnement pour l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle a été élaboré en 2016.

Avec du retard, pour la période 2022-2026, un nouveau projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement pour l'aérodrome Paris-Charles-de-Gaulle est en cours d'élaboration par la Direction générale de l'aviation civile pour les calculs et Aéroports de Paris pour les mesures de bruit.

Ce nouveau projet a reçu un avis défavorable, le 18 janvier 2022, de la Commission consultative sur l'environnement, grâce aux associations, dont Val-d'Oise Environnement, et à quelques élus. Il a aussi reçu un avis défavorable, le 8 mars 2022, de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires

Une consultation publique a pourtant été organisée mais pour quel projet, sur quelles bases ?

Après des baisses très importantes du trafic aérien pendant les confinements dus à la Covid 19 et le calme relatif durant ces périodes, tous les riverains autour de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle comprennent la nécessité de plafonner puis de réduire le nombre de mouvements par an et plus encore la nuit.

C'est d'autant plus inévitable qu'il est indispensable de réduire les gaz à effet de serre d'ici à 2030 et de prendre en considération les derniers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Pourtant, ce nouveau plan de prévention du bruit dans l'environnement Paris-Charles-de-Gaulle est construit sur des projections d'augmentation de trafic inaccep-



NUÉES DE TRAJECTOIRES LE 19 MARS 2022.

table, équivalentes à un supplément de cinq cents vols par jour par rapport au fonctionnement de 2019 avant l'effet Covid 19. Il intègre le principe d'une augmentation de plus de 35 % du trafic d'ici à 2026.

Les effets néfastes sur la santé et la longévité sont maintenant avérés et documentés. En particulier, les conséquences, graves pour la santé, de la déstabilisation du sommeil sont maintenant connues.

Enfin, il faut admettre que les technologies sont les causes et non les solutions à ces problèmes. Leurs évolutions ne permettront pas de réduire les nuisances et les consommations d'énergies d'une façon significative. Pour lutter contre la gravité, un avion aura toujours besoin d'une énergie très importante et plus encore si nous voulons aller plus vite et plus loin.

L'aéronautique est un mode de transport qui trouve parfois sa justification, mais il faut en faire un usage plus raisonnable.

Le nouveau plan de prévention du bruit dans l'environnement 2022-2026 pour l'aérodrome Paris-Charles-de-Gaulle doit être construit avec un objectif de limitation du trafic et non d'augmentation.

VINCENT GITS, MEMBRE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT POUR VOE ■ ■ ■

COMMUNIQUE DE PRESSE extraits

Front commun de vingt associations et des élus contre ce plan de prévention du bruit de l'aéroport de Roissy jugé désastreux... sans aucune mesure efficace et prévoyant même une forte augmentation du trafic aérien.

Après un avis défavorable de la Commission consultative de l'environnement de Paris-Charles-de-Gaulle, dont il n'a pas été tenu compte, une vingtaine d'associations a déposé un avis s'opposant à la validation du PPBE dans le cadre de la consultation publique.

C'est aussi le cas d'un grand nombre de collectivités franciliennes : Asnières-sur-Oise, Bouffémont, Chaumontel, Deuil-la-Barre, Eaubonne, Ecouen, Epinay-sur-Seine, Ermont, Franconville, Frépillon, Gennevilliers, Gonesse, Mitry-Mory, Oissery, Pierrefitte, Saint-Prix, Soisy-sous-Montmorency, Stains, Villaines-sous-Bois, Montmorency... ainsi que des communautés d'agglomération Plaine commune et Val Parisis et de la Métropole du Grand Paris, englobant plus d'une centaine de communes.



Les projets de méthanisation agricole ne passent pas dans le Val-d'Oise

Devancé par la Seine-et-Marne qui avait, déjà, en 2019, quatorze installations en fonctionnement, le Val-d'Oise rentre, à son tour, dans la période des projets.

EN 2020, TROIS EXPLOITANTS ont déposé un dossier de permis de construire à Attainville, en Plaine de France, instruit par la préfecture. Il est en sommeil ou abandonné. Fin 2021, deux projets ont été déposés : l'un au Perchay, dans le Vexin, et un au Mesnil-Aubry, en Plaine de France. Ces trois projets ont en commun l'absence de concertation préalable avec les conseils municipaux et les habitants. Et la méthanisation est principalement conçue à partir de matières organiques (maïs, seigle...)

produites sur des sols en lieu et place de l'alimentation humaine et animale, fonction première de l'agriculture.

Le gisement de déchets agricoles est notoirement insuffisant en zone agricole, principalement céréalière. Nous assistons à un opportunisme d'intérêts particuliers risqués pour les exploitations, mais encouragé par les subventions de l'État et de la Région, et par le rachat très supérieur au prix actuel du gaz.

Des déclarations font état d'un projet porté par des exploitants agricoles à Boissy-l'Aillierie, en lien avec l'agglomération voisine de Cergy-Pontoise, en vue de la méthanisation de la matière organique contenue dans les déchets de l'agglomération. Il faudrait au préalable que cette collecte séparative s'organise. Ce n'est pas encore le cas comme la loi en fait obligation au plus tard fin 2023. Le changement des habitudes demande beaucoup de préparation de la part des syndicats de collecte des déchets ménagers. Le Val-d'Oise, comme l'ensemble de l'Île-de-France reste bien en retard.

CHAUMONTEL : un projet local et circulaire

Nous venons d'être informés d'un projet à Chaumontel sur une ferme pension de chevaux dont l'objectif est de méthaniser au moins 70 % de fumier de cheval de la ferme et des nombreux chevaux des communes voisines.

D'après les informations fournies, l'alimentation du méthaniseur avec 100 % de fumier pose des problèmes techniques de fonctionnement. Ce fumier est envoyé actuellement en semi-remorque en Belgique. Le traitement de ce déchet agricole à proximité de son lieu de production est un réel bénéfice pour ce projet.

Au Mesnil-Aubry, une forte mobilisation écarte momentanément le méthaniseur

Comme au Perchay, la mobilisation progresse vite. Suivant l'exemple d'Attainville, en 2020, les banderoles contre le projet ont fleuri au printemps sur les murs et les haies des maisons. Le conseil municipal et l'association locale ont organisé le 31 mars une réunion publique avec le soutien des maires des communes voisines et du député de la circonscription. Les associations d'Attainville, du Perchay et Val-d'Oise Environnement sont intervenues. Cette réunion prépare une expression massive lors de la consultation publique du 14 avril au 18 mai. Le 13 avril, un arrêté préfectoral a annulé la consultation publique en raison de l'incompatibilité du projet avec le PLU de la commune. Les porteurs du projet ont deux mois pour contester l'arrêté au tribunal.

Les risques de nuisances pour les habitants du village, qui connaissent déjà sur leur commune un des deux plus grands centres de déchets des ménages et des entreprises d'Île-de-France (REP-Véolia), s'expriment fortement, mais le débat est plus général sur la méthanisation agricole au regard des enjeux actuels du climat, de l'autonomie alimentaire et énergétique, du choix entre agriculture mondialisée et agriculture paysanne, de la préservation de la qualité des sols.

Une demande en direction du préfet pour l'organisation dans le Val-d'Oise d'un débat, organisé avec le soutien de la CNDP¹ signée par les maires des trois communes concernées et des associations est en cours.

BERNARD LOUP, PRÉSIDENT DE VOE ■ ■ ■

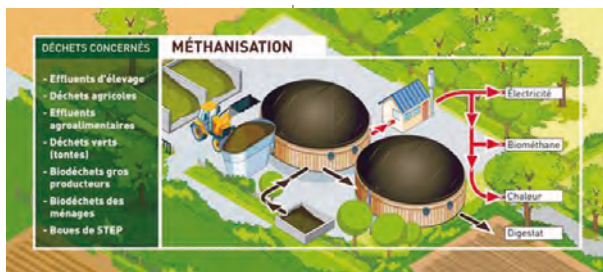
Un exemple satisfaisant à Bonneuil

À l'initiative de VOE, une délégation d'élus et de membres des associations des communes, du Mesnil-Aubry et du Perchay, confrontées à la méthanisation agricole, a visité le méthaniseur de la station de dépollution des eaux usées de Bonneuil-en-France. Il fonctionne depuis novembre 2020 sur le site industriel de la station. La matière introduite dans le méthaniseur est exclusivement composée des boues de la station. Le gaz produit dans le méthaniseur est directement injecté dans le réseau de gaz de ville. La quantité produite équivaut à la consommation de gaz de 2 600 logements neufs chauffés au gaz ou de 70 bus roulant au gaz.

Ainsi les boues extraites des eaux usées, qui sont un déchet produit par leur dépollution, deviennent une ressource pour produire du biogaz et du digestat* ensuite déshydraté, puis composté, avant d'être épandu sur des sols agricoles. Un exemple d'économie circulaire.

* Ce digestat peut cependant présenter des traces de métaux lourds ou des résidus de produits médicamenteux.

NON À L'USINE DE MÉTHANISATION!



INFOGRAPHIE DE L'ADEME POUR EXPLIQUER LES SOURCES ET LES PRODUITS DE LA MÉTHANISATION INDUSTRIELLE. ON NE PARLE PAS ICI DES CIVE, CES CULTURES DÉDIÉES NE SERVANT QU'À ALIMENTER LES MÉTHANISEURS.

1. CNDP : COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC.

Lire également le premier dossier de VOE dans Agora 95 n° 43 de novembre 2020. Les numéros sont consultables sur le site de VOE val-doise-environnement.fr

Vent de révolte contre le projet de méthaniseur agricole du Perchay

méthanisation

IL Y A PLUS DE DEUX ANS, quatre agriculteurs du Vexin (Avernes, Le Bellay-en-Vexin, Us et Frémécourt) ont décidé de se lancer dans un projet commun : la construction d'une unité de méthanisation agricole, destinée à produire du « gaz vert ». Elle serait la première implantée dans le Val-d'Oise. Son installation est prévue sur une surface de quatre hectares, près du silo situé aux abords de la RD 51 et à 450 mètres du Perchay. Le permis de construire a été déposé le 25 novembre 2021 et doit être instruit par les services de la préfecture du Val-d'Oise. Le coût du projet est estimé à 8 millions d'euros.

Ce dossier suscite une forte opposition depuis plusieurs mois. Parmi les opposants figure, en premier lieu, la municipalité du Perchay. En 2021, les élus du village se sont prononcés, à l'unanimité, contre le projet. Début janvier, la mairie a distribué une lettre aux habitants pour les informer du projet. « *Il y aura de nombreuses nuisances indiscutables : un impact sur l'attractivité du village et sur les valeurs des biens, les odeurs et le bruit ou encore la circulation des camions. Il faut savoir que, lorsqu'on méthanise, 60 % de la production sera du méthane (CH₄). Pour les 40 % restants, ce sera du dioxyde de carbone (CO₂)* », relève le maire. Et de poursuivre : « *Les dix autres communes implantées autour n'auront peut-être pas certaines de ces nuisances, mais elles vont avoir les nuisances dues à l'épandage des digestats.* »

Un collectif d'habitants du Perchay, Demain le Vexin*, a rapidement été créé pour organiser la contestation. Une grande réunion, organisée le 6 février à la salle des fêtes du village, a réuni plus de cent habitants pour venir écouter Grégory Leost, maire du Perchay, Jean Lyon, président de Demain le Vexin, et Bernard Loup, président de VOE. Depuis, le collectif fort de ses 150 membres dans un village de 220 foyers, réunit son bureau toutes les semaines pour définir les actions à venir : distribution de plus de 15 000 tracts dans les villages du PNR¹, pose de banderoles le long de la D14 ou de l'A15 aux heures de fort trafic plusieurs fois par semaine, développement d'un site Internet, organisation d'une pétition qui a obtenu plus de 16 000 signatures à ce jour, lettre au préfet, rencontre avec le député. Le collectif perturbe toutes les manifestations qui ont lieu à la maison du PNR du Vexin, à Théméricourt, avec banderoles et tracts. En effet, les porteurs du projet, qui n'ont jamais communiqué ni engagé la moindre concertation avec les habitants du village, ont été invités par le PNR à organiser avec tous leurs sponsors (GRDF en tête, Gazolink, Engie, AgriKomp, etc.), le mercredi 23 février, à 14 heures, pendant les vacances scolaires, une grande réunion d'information sans en informer personne dans le village, espérant ainsi avoir peu de contestation et pouvoir



DEMAIN LE VEXIN

ainsi affirmer haut et fort qu'ils communiquent. Ce fut totalement raté, car la centaine de participants présents s'est révélée hostile au projet à 99 % et l'a manifesté clairement et bruyamment.

Curieusement, pour justifier son soutien sans faille à ces projets d'installation industrielle de méthanisation sur le territoire du PNR, Benjamin Demailly, président du PNR, se retranche derrière une délibération de juin 2017, fondée sur une seule et unique étude dite Solagro datant de 2016, dont il oublie l'essentiel du contenu qui ne tranche pas aussi clairement qu'il l'affirme en faveur de la méthanisation agricole.

D'ailleurs, Michael Weber, président de la Fédération des PNR, reste très modéré sur le sujet de la méthanisation quand il déclare : « *Sur la méthanisation, nous n'avons pas encore pris de position globale, mais nous privilégions les petites unités. Il ne faut pas que le principe d'utiliser des sous-produits issus de l'agriculture soit détourné et que soit planté du maïs pour faire de la méthanisation.* »

« *Mon ambition est qu'il puisse y avoir un débat mené de manière calme et apaisée. C'est ce qui m'intéresse en premier lieu* », ajoute Benjamin Demailly sans donner plus de précisions sur le débat qu'il compte mener et avec qui il compte le mener, car nous n'avons aucune information à ce jour.

Le collectif Demain le Vexin continuera de s'opposer à la méthanisation agricole n'importe où et n'importe comment alors que ce pourrait être une bonne solution pour le traitement des déchets organiques des habitants des espaces urbains ou périurbains.

JEAN LYON, PRÉSIDENT DE DEMAIN LE VEXIN ■ ■ ■

THÉMÉRICOURT, SIEGE DU PNR
DU VEXIN FRANÇAIS.

* Lire la présentation
de l'association
en page 2.

1. PNR : PARC NATUREL
RÉGIONAL.



Agoralim, projet multisites, suite à l'abandon d'Europacity...

Le 7 février 2022, le président du marché de Rungis a remis son rapport Agoralim, à Matignon.

Ce projet consiste en « une nouvelle implantation du MIN de Rungis, au nord de l'Ile-de-France, pour approvisionner la région dans de bonnes conditions ».

1. MIN : MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL.

EN MAI 2021, dix-sept mois après l'abandon d'Europacity, le Premier ministre, Jean Castex, est venu à Gonesse présenter le plan Val-d'Oise. En tout premier lieu, il a confirmé que la ligne 17 Nord serait bien menée à son terme sans préciser quels seraient les futurs usagers, pour la plupart disparus avec l'abandon d'Europacity et du terminal 4 de l'aéroport de Roissy. Ensuite, il a présenté le projet Agoralim comme « une extension du marché de Rungis au nord de l'Ile-de-France », mais aussi « un projet de développement des circuits courts et de productions locales ».

Quel projet ?

En février dernier, le président de la Semmaris, société gestionnaire du MIN¹ de Rungis, a remis le rapport Agoralim demandé par le Premier ministre. Cette implantation est définie comme multisite, estimée à 1,4 milliard d'euros d'investissement et devant créer 4 000 à 5 000 emplois directs, on ignore sur quelle base.

▣ A Gonesse, sur la partie sud de la ZAC, serait localisée la production agricole sur une centaine d'hectares et, sur la partie nord, des activités de formation et d'innovation autour du bien-manger.

▣ A Goussainville, une parcelle de 27 hectares, directement accessible par la D 317, serait destinée à l'implantation des équipements de transformation et de distribution.

▣ A Roissy-en-France, sur la plateforme aéroportuaire une cuisine centrale serait dédiée à la filière du transport aérien.

▣ A Bonneuil-en-France, ADP propriétaire de l'aéroport du Bourget, destinerait 13 hectares à la logistique du dernier kilomètre.

Les sites de Goussainville, Roissy et Bonneuil-en-France sont déjà artificialisés.



LES QUATRE SITES IDENTIFIÉS PAR AGORALIM.

Des zones d'ombre questionnent le projet

Le rapport de 140 pages laisse sans réponse des questions fondamentales.

▣ La production alimentaire

Proposer de produire de la nourriture en circuit court là où devait se construire Europacity est une décision symbolique forte. Toutefois, une telle activité ne relève pas du cœur de métier de la Semmaris.

Les réglementations d'urbanisme actuelles ne permettent pas l'accès à du foncier agricole : le préfet se heurte à un vide juridique en l'absence de DUP agricole à but alimentaire. Les agriculteurs actuellement en place produisent des céréales et, dans le contexte de guerre en Ukraine, il est difficile de les convaincre d'orienter leurs exploitations vers le maraîchage et de fournir une production suffisante de denrées pour alimenter les installations de transformation prévues par le projet Agoralim.

Autre handicap, cette zone de 100 ha de production agricole en circuit court, coincée entre deux zones d'activités (des Tulipes au sud et de la gare au nord) serait privée de toute perspective d'extension.

▣ Le financement

Selon le rapport Agoralim, l'investissement de 1,4 milliard d'euros évoqué plus haut réclamerait une participation de l'État à hauteur de 700 millions et conditionnerait le financement à la prolongation de la durée de sa mission de service public de la Semmaris dont le terme est prévu en... 2046 !

S'agit-il avec Agoralim de relever le défi de la souveraineté alimentaire du pays, comme le présente l'introduction du rapport ou d'anticiper une négociation entre l'État et l'entreprise sur son devenir ?

Cette question sur le financement d'Agoralim laisse ouverte la question de la compatibilité (ou du choix) entre l'extension du MIN de Rungis en Ile-de-France Sud, extension défendue par le président du conseil départemental du Val-de-Marne en mai 2021, ou par la création d'un MIN en Ile-de-France Nord.

C'est maintenant à la Première ministre, Elisabeth Borne, de se saisir de la mise en œuvre du rapport Agoralim.

BERNARD LOUP, PRÉSIDENT DU CPTG ■ ■ ■

Les jardins de Faysoagne, c'est parti ! Démarrage d'une installation agricole

espaces
agricoles

C'EST LE PRINTEMPS, les premiers semis de *calendula officinalis* ont été faits en temps et en heure, tous les espoirs sont enfin permis. L'hiver fut rude, car il fut le temps de « l'installation », point final du parcours du combattant décrit dans un précédent numéro*. C'est donc à peine remise de mes émotions que je peux vous raconter ce qui est encore aujourd'hui « en cours de finalisation », ce démarrage tout en sueurs administratives et financières.



LISA LUCHIER

Cet été, j'ai eu le bonheur de voir une annonce sur le RDI¹ de la chambre d'agriculture, sur le Val-d'Oise, comme je le cherchais, qui semblait correspondre à mes besoins fonciers, et même plus encore. Après échange avec le conseiller installation, j'ai pu entrer en relation avec le maraîcher cédant. Nous avons eu un très bon contact. Nous sommes différents, on pourrait presque dire que tout nous oppose, mais nous sommes tous les deux des personnes engagées pour ceux et ce qu'on aime, pour notre territoire également. Sans cela, tout aurait été bien plus compliqué encore.

Les obstacles financiers et administratifs

Un premier combat a dû être mené : financier. Il faut convaincre une banque. J'avais déjà de bons contacts pris en amont, mais, de là à avoir le Graal – une lettre d'accord de prêt –, il y a une marge. Une marge très capitaliste et froide. Heureusement, les temps font que des structures et des humains ont su m'accompagner et m'aider à franchir les obstacles : un énorme merci à France Active, qui m'a permis d'avoir un prêt de trésorerie indispensable au démarrage de l'activité ainsi qu'à ma conseillère bancaire, qui s'est démenée pour obtenir que le Crédit agricole me soutienne pour tous les investissements. Avoir comme partenaires le Crédit agricole et France Active est plutôt de bon augure, j'y vois un signe très encourageant pour le développement de cette nouvelle filière dans le Val-d'Oise.

Il me paraît important de souligner que, sans un autre levier financier, rien n'aurait été possible : j'ai proposé au public de participer à l'aventure en participant à un financement participatif via un don avec contrepartie. Vous avez été sollicités ! Quatre-vingts personnes ont répondu à cette campagne, qui a duré deux mois, en septembre et octobre 2021. 7 500 € ont été récoltés. L'engouement, clairement porté sur la relocalisation de notre alimentation, de nos activités agricoles et industrielles, a montré aux différents acteurs que l'avenir est là, entre autres pistes à soutenir. Je tiens à remercier chaleureusement chaque personne qui a participé, ou partagé, ou juste encouragé cette campagne, qui ne fait que rendre cette installation plus collective et joyeuse.

Je passerai vite sur une autre partie, aussi brièvement qu'elle fut fastidieuse et difficile : les dossiers de demandes de subventions. J'adresse un grand merci aux agents de la DDT du 95 qui font un travail remarquable. Je peux assurer que les subventions ne sont pas distribuées sans qu'elles ne fassent sens, elles répondent à une politique et sont faites en fonction. Les dossiers sont ardues et les procédures très complexes. Un agriculteur fait potentiellement plusieurs dossiers tout au long de sa carrière pour certains de ses investissements.

C'est parti !

Une fois toutes ces étapes passées, sans parler des démarches auprès des impôts, des comptables et assureurs, de la chambre d'agriculture et de la MSA², le temps de pratiquer son métier peut vraiment commencer. Dans mon cas, cela coïncide avec le début du printemps. Bientôt, de l'été jusqu'à l'automne, auront lieu les premières visites, les moments d'inauguration de la ferme. L'aventure humaine de transmission est heureusement aussi un bel aspect de cette aventure ! Avec mon cédant, nous nous entendons très bien, nous refaisons le monde, entre sujets agronomiques, générationnels, économiques et politiques même, parfois, on ne s'ennuie pas ! Depuis l'été 2021, nous travaillons ensemble, car c'est cela la transmission. J'avais imaginé m'installer seule et sans aide, me voilà bien accompagnée. Grâce à son expertise, son vécu sur les terres et grâce aussi à son aide, je démarre dans les meilleures conditions possibles. Nous avons travaillé le sol ensemble, cet hiver, pour commencer et préparer les semis. Bientôt, en avril, j'accueillerai une première stagiaire pour m'aider dans les plantations. Tout cela me permettra de me préparer dans les meilleures conditions à l'embauche d'un futur salarié, sûrement pour l'été. Un démarrage agricole demande du temps. Prochaine étape en avril et mai, les plantations de camomille, hysope, immortelle et cassis ! Les premières récoltes sont prévues fin juin-juillet.

LISA LUCHIER ■ ■ ■

Le foncier sur lequel Lisa Lucier va pouvoir conduire son exploitation de plantes médicinales se situe dans la plaine maraîchère du Plessis-Bouchard, dans la vallée de Montmorency. Cette plaine est en continuité avec la plaine de Pierrelaye-Bessancourt, mais n'a pas fait l'objet d'épandages d'eaux usées. Le maraîchage y a été constant. Ce territoire s'intègre dans un ensemble plus important de projets : ceux de Bessancourt et Taverny et celui de l'association Taverny-sur-Terre (lire page suivante).

***Agora 95 n° 45, p. 14, de décembre 2021.**

1. RDI : RÉPERTOIRE DÉPARTEMENTAL D'INSTALLATION.

2. MSA : MUTUELLE SOCIALE AGRICOLE.



LISA LUCHIER

UNE TERRE RICHE EN VERS DE TERRE ET INSECTES...



TAVERNY : maintenir l'activité agricole des terres de la plaine des Écouardes

Quand les signaux d'alerte concernant l'urgence climatique ou l'autonomie alimentaire retentissent de toutes parts, l'obstination délibérée à détruire des terres agricoles devient une irresponsabilité complice et coupable qu'il faut faire cesser.

LES ALERTES :

- mondiales du Giec¹ sur les conséquences catastrophiques du dérèglement climatique ;
- nationales pour préserver la fragile biodiversité, pour respecter les lois de la nature et la protection des terres agricoles ;
- de certains élus qui ont étoffé l'arsenal juridique par des ZAN² et la loi Climat et Résilience, reprenant les conclusions de la convention citoyenne, même a minima.

Ces alertes s'accumulent et influent sur nos comportements.

À son tour, l'association Taverny-sur-Terre lance une alerte contre un projet de 75 000 m² de construction, détruisant 16 ha de terres agricoles. Ce projet d'écoquartier aux Écouardes augmentera de près de 10 % la population.



TAVERNY-SUR-TERRE

1. GIEC : GROUPEMENT D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT.

2. ZAN : ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE.

Une pétition est en ligne depuis 2021 : www.wesign.it/fr/recherche?q=taverny%20sur%20terre

contact : tavernysurterre@gmail.com



Solutions aux besoins urbains

Taverny s'est construit au cours des siècles et comporte beaucoup de bâtiments anciens, voire très anciens qui sont souvent des passoires thermiques. Il est possible de moderniser cet habitat existant, et peut-être de le densifier à la suite d'une étude sérieuse. Cela aurait l'intérêt de rénover l'habitat dans des quartiers où les services et les voies de circulation existent déjà (moins de béton, moins de goudron).

Les temps changent

Certains élus pensent que le classement de 16 ha en zone AUB par la précédente municipalité en 2005 (qui, pour une fois, aurait fait preuve d'intelligence visionnaire) justifierait l'urbanisation de ce secteur...

Mais les données ont changé ! En effet, qui s'inquiétait du climat en 2005 ? Il est indispensable d'intégrer dans la réflexion les constatations récentes ! L'acte I de l'agenda 21 de Taverny précise que le PLU sera modifié en faveur de la protection de l'environnement. La décision d'urbaniser cette zone date de 2005, une période où les alertes face au réchauffement climatique portées par le Giec étaient encore confidentielles.

Un projet agricole

À quoi tenons-nous ? Nous tenons à un environnement qui maintienne le vivant. Pour le cas qui nous préoccupe, nous tenons à la terre agricole et refusons sa destruction ou son artificialisation.

« Impraticable », la terre agricole des Écouardes le serait pour un type de machines agricoles, selon les propos de Florence Portelli, maire de Taverny, mais pas pour tout type de maraîchage ou de culture bio (voire d'agriculture urbaine). Difficilement praticable, ce n'est pas nul ou stérile ! Ou alors c'est renoncer trop tôt, avant même d'avoir essayé !

« Improductive », nous affirme-t-on également. Peut-être moins productive, pouvons-nous nuancer. En conséquence, pour minimiser ces difficultés, nous proposons alors d'intégrer ces 16 hectares au grand projet agricole porté par les trois municipalités de Taverny, de Bessancourt et du Plessis-Bouchard. Cette intégration, dans un ensemble agricole plus vaste, serait une manière de pallier la faiblesse supposée de la production et d'en atténuer les contraintes.

Aujourd'hui, l'important, c'est de relocaliser notre production alimentaire. Pour obtenir ce résultat, il faut garder, comme un trésor, chaque hectare de terre. Oui, la terre des Écouardes est très fertile et va intéresser des jeunes maraîchers bio, volaillers bio...

Nous tenons à la terre agricole et, donc, nous proposons une alternative crédible à son ensevelissement par un pseudo-écoquartier.

Ce sont les décisions politiques locales qui peuvent engager une manière plus responsable d'aménager le territoire.

TAVERNY-SUR-TERRE

Sauvegarde des terres pour l'autonomie alimentaire



TAVERNYSURTERRE@GMAIL.COM

Zéro artificialisation nette

Le Premier ministre a adressé aux préfets, le 7 janvier 2022, une circulaire pour les accompagner dans la mise en œuvre opérationnelle de la loi Climat en matière de lutte contre l'artificialisation des sols.

Ce texte vient d'être publié, mais écrit avant l'adoption de la loi 3DS, il ne tient pas compte du report de six mois des délais légaux en matière d'objectif de zéro artificialisation nette.

Pour rappel, la loi Climat impose de passer des 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers artificialisés chaque année à zéro en 2050, avec un objectif intermédiaire de division par deux, d'ici à 2031 du rythme de consommation de ces espaces.

CAMPAGNE FNE ILE-DE-FRANCE ZÉRO ARTIFICIALISATION

CHAQUE ANNÉE, en Ile-de-France, on artificialise 840 ha*. Cela aggrave sa vulnérabilité face aux inondations, canicules, pollutions, etc. et sa résilience alimentaire. Une dynamique qui se poursuit malgré les nombreux engagements politiques. Pourtant, le dernier rapport du Giec nous rappelle que tout retard supplémentaire à l'action nous fera manquer la dernière occasion de garantir un avenir viable et durable pour tous.



Concours sur les réseaux sociaux !

FNE Ile-de-France porte un projet de sensibilisation à la bétonnisation des terres agricoles, naturelles et forestières, sous la forme d'un concours sur les réseaux sociaux. Vous êtes ainsi invités à poster des couples de photos avant/après urbanisation. Cette campagne sera l'occasion d'informer sur la biodiversité et, en particulier, celle des sols, mais aussi sur le cycle de l'eau, la résilience alimentaire et les solutions fondées sur la nature. La campagne virtuelle sera poursuivie par des expositions dans chaque département. Une pétition demandant la sanctuarisation des terres agricoles accompagne cette campagne.

À partir du 26 avril, à vos appareils photos !

Publiez vos photos sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram...) en taguant @FNE IDF avec les hashtags #laissebéton, #payetonpaysage, #deslégumespasdubitume ou encore #mondeivable Si vous n'avez pas de réseaux sociaux, envoyez vos photos à antoine.lemanhec@fne-idf.fr ! Plus d'infos sur le site de FNE IDF : fne-idf.fr
* Source : Institut Paris région.

À lire dans
le Liaison 194

PROPOSITIONS DE FNE ILE-DE-FRANCE

DES OUTILS LÉGISLATIFS doivent être mis en place pour sanctuariser les terres agricoles d'Ile-de-France et tendre au plus vite vers le zéro artificialisation, encadrer les dépôts de terres inertes de moins de 2 mètres de hauteur échappant actuellement à toute formalité, contrôler plus efficacement le marché foncier sociétaire, permettre l'installation d'un plus grand nombre de porteurs de projets agricoles.

L'ambition de favoriser les pratiques agricoles vertueuses et de s'engager résolument dans la transition agroécologique doit être traduite dans la déclinaison française de la politique agricole commune, et les aides à l'installation doivent être dirigées vers les projets les plus vertueux.

JANE BUISSON
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE FNE ILE-DE-FRANCE

HERBLAY : les droits de l'arbre

espaces
naturels

NOUS AVONS DEMANDÉ une concertation citoyenne pour que les habitants puissent participer aux projets. Hélas, cela a été refusé.

➔ Nos vieux arbres de plus ou moins quatre-vingt-dix ans, dont deux centenaires au niveau du terrain de pétanque, vont bientôt disparaître pour un nouveau projet immobilier.

➔ Le petit coin de verdure à La Tournade vient d'être totalement rasé.

➔ Six arbres de trente ans viennent d'être abattus ; plus, quatre autres arbres de douze ans viennent d'être retirés à la pelleuse (racines arrachées, branches coupées...) et « replantés » ailleurs dans Herblay. Comment nos élus peuvent-ils penser que l'on puisse déplacer des arbres de cette envergure aussi simplement ? Ils vont penser que les arbres vont bien, vu que les bourgeons apparaissent. Mais ils ne savent pas que c'est dû au stress et à la montée de sève qui va les faire fleurir. Et quelle tristesse que de savoir que ce sera sûrement la dernière fois qu'ils nous émerveillent par leurs couleurs...

➔ Le petit coin de verdure devant le collège Jean-Vilar a été totalement goudronné et les deux arbres abattus.

➔ Nos cinq arbres de plus de soixante ans, place de la Libération, vont être abattus pour le nouveau projet de requalification du centre-ville. Le maire, Philippe Rouleau, nous explique qu'il ne peut pas faire autrement. Et pourtant, il est tout à fait possible de les protéger et de ne pas les abattre en les incluant dans le projet.

➔ Nous avons également appris durant le Facebook Live, au sujet du projet de requalification, que vingt et un de nos vieux arbres au niveau du parking seraient également abattus. Notre maire nous explique qu'il y aura **beaucoup** plus d'arbres plantés (quarante). Or trente-six arbres seront abattus. Le calcul est simple. Comment peut-on encore agir de la sorte avec toutes les alertes climatiques qui nous sont annoncées ? Trop, c'est trop.

Nous souhaitons protéger notre patrimoine arboré qui est l'image et l'histoire de notre ville et de nos anciens. Assez de cette politique de *greenwashing* qui nous explique que des arbres vont être replantés. Cette simple explication montre l'incompétence à ce sujet. Nous ne le rappellerons jamais assez, mais un nouvel arbre, même de 12 mètres, ne remplacera jamais le bienfait d'un vieil arbre. Le travail des feuilles, des racines, mais aussi parce qu'ils sont de majestueux purificateurs d'air, climatiseurs géants... Mais, surtout, des experts s'accordent à dire que les nouveaux arbres ont extrêmement de mal à s'acclimater au vu du changement de température. Donc, nous disons stop à cette destruction de biodiversité sur Herblay-sur-Seine.

Il est temps de réfléchir et d'être sérieux.

De nombreuses villes signent la déclaration des droits de l'arbre. À Herblay-sur-Seine, cela est impensable au vu des nombreuses destructions de biodiversité.

Le rapport du Giec est formel et nous laisse trois ans pour agir et en urgence.



GNSA HERBLAY-SUR-SEINE



Fanfaron ou peureux, discret en tout état de cause, le lièvre aux grandes oreilles

Le lièvre est un animal très présent dans les contes et la mythologie. Le plus connu en France est sans doute celui de Jean de La Fontaine (le Lièvre et la Tortue) inspiré de celui d'Esopé qui le présente comme un personnage très présomptueux ne doutant pas de ses capacités... Il a donc la réputation d'être un fanfaron. Il a aussi sa constellation dans l'hémisphère Sud et est présent dans le bestiaire fantastique sous le nom de *jacka lope*, le lièvre à cornes... Animal de la Lune, il est, dans la culture celtique, lié à la sorcellerie...

* Les Lagomorphes ont deux paires d'incisives à la mâchoire supérieure (les grandes dents si souvent représentées en dessin par Bunny et sa carotte), mais également 28 dents.

1. CDCFS : COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE.

Page réalisée en coordination avec des associations de chasse : Ficié et AGGGVO.

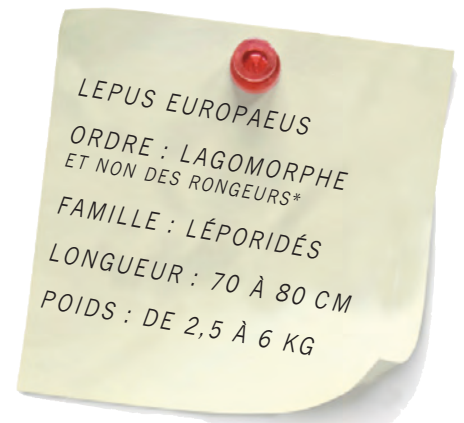


PHOTO DE NICOLAS MAQUET

C'est un sportif

Malgré son poids, c'est un animal léger avec de longues pattes postérieures, ce qui lui permet de se déplacer à une vitesse de 60 km/h et même d'atteindre 80 km/h en pointe. Et il peut faire des bonds de 2 mètres en hauteur et de 7 m en longueur.

Surnoms : capucin, rouquin, oreillard, bossu



De grandes oreilles (12-14 cm) à bout noir ?

Pour mieux entendre, mais c'est aussi un régulateur thermique.

ANIMAL NOCTURNE ou crépusculaire, le lièvre, très sociable, retrouve alors ses congénères pour se nourrir et peut même se mêler aux lapins à cette occasion. Le matin, c'est un routinier : il visite systématiquement son territoire et ses sites préférés empruntant toujours le même parcours.

Son HLM, 300 ha quand même...

Il vit dans les plaines et aime plutôt les milieux ouverts, des paysages qui ressemblent à ses steppes d'origine. Il ne fait pas de terrier, contrairement au lapin, son « cousin », mais il gîte dans une légère dépression au sol et en change presque quotidiennement.

Les lièvres sont-ils en danger ?

Le lièvre a beaucoup régressé dans de nombreuses régions, notamment en Europe, et il a totalement disparu d'une partie de son territoire. Il se montre plus sensible que le lapin à la fragmentation de son territoire du fait des routes qu'il n'aime pas traverser. Les levrauts pâtissent du machinisme ou des techniques agricoles (écobuage, fauchage, vitesse plus élevée des tracteurs). En dehors de la chasse, ses prédateurs naturels sont surtout le renard. La présence de plus en plus récurrente de l'EBHS (virus hémorragique) entraîne de la mortalité plus ou moins importante selon les années.

En Val-d'Oise,

Dans ce département, l'espèce lièvre est soumise à un plan de chasse depuis 1992 et un inventaire est régulièrement fait de sa population.

Ce sont les IKA (indices kilométriques d'abondance) relevés par les chasseurs dans le cadre de la CDCFS¹. Ils montrent comment sa présence sur les territoires est variable en fonction de la disponibilité en nourriture ou de la présence de prédateurs.

En 2005

Par exemple, sur le recensement de 2005 dans le massif de Jouy-le-Moutier, le lièvre a été en chute libre du fait du braconnage ; la chasse a été totalement interdite sur le massif de Marine et sur celui de Montmorency. En revanche, il se portait assez bien sur le massif de Montreuil, de Villers-en-Arthies et de Vigny.

Que mange-t-il ?

Herbivore, il consomme graminées sauvages ou cultivées, betteraves, jeunes pousses de céréales, petit trèfle, écorce de jeunes arbres fruits... et pas forcément de jeunes carottes.

Ses amours

C'est un solitaire vivant rarement en couple. La hase et le bouquin se rencontrent de janvier à août pour flirter : leur parade amoureuse peut durer toute la nuit et même dans la journée. Dressés sur leurs pattes arrière, les animaux se boitent avec leurs pattes avant. Résultat de ces retrouvailles régulières, la hase a deux ou trois portées par an, mais cela peut aller jusqu'à cinq. Gitant au sol, les levrauts sont des proies faciles, mais dépourvus d'odeurs à la naissance, ils sont moins repérables et leur développement est très rapide. La hase possède trois paires de mamelles et nourrit ses petits pendant trois à cinq semaines, une seule fois par jour, après le coucher du soleil. Dans la journée, les levrauts restent près du gîte. Très vite, ils sont autonomes et partent.



Mais, dans l'ensemble du Val-d'Oise, il n'était pas à son mieux.

Et en 2022 ?

L'année 2022 pour le lièvre est homogène : on ne rencontre plus de très grosse densité (créant des problèmes de dégât sur le maraîchage...). Certes, certains secteurs voient leurs populations plus importantes que d'autres, mais, dans l'ensemble, la fluctuation des populations est de l'ordre de 20 à 30 % sur plusieurs années. Le lièvre est bien présent sur la totalité des zones agricoles du département.

En cas d'observation d'une chute de population, le plan de chasse opte de fixer des prélèvements permettant à la population de se reconstituer. Mais il ne faut pas oublier qu'une forte augmentation de population de renards aura un impact.

VOE ■■■